

Séance publique du 20 mars 2017

Réception de Monsieur

Gilles Gudin de Vallerin

Conservateur des Bibliothèques
Directeur des Médiathèques et du Livre

sur le XXVe fauteuil de la section Lettres
laissé vacant par le décès de Michel Cabrillac

Eloge de Michel Cabrillac, par Gilles Gudin de Vallerin
Présentation de Gilles Gudin de Vallerin, par Jean Hilaire
Intronisation de Gilles Gudin de Vallerin, par Jean-Pierre Nougier

Séance publique du 20 Mars 2017

**Éloge de Michel Cabrillac
(24 janvier 1929-3 décembre 2014)**

Gilles Gudin de Vallerin,
Direction des médiathèques et du livre
de Montpellier Méditerranée Métropole

MOTS-CLÉS

Michel Cabrillac - Professeur de droit - Faculté de droit - Montpellier - Droit commercial - Droit bancaire - Paysan - Sérignan - Tauromachie - Labadie.

RÉSUMÉ

De 1962 à 1998, il a exercé comme professeur de droit privé à la faculté de droit de Montpellier. En 1967, il a créé un des premiers instituts d'études judiciaires. Son apport majeur concerne le droit des sûretés et du crédit. Avec l'existence de spécialistes de droit commercial pendant trois générations, nous pouvons parler d'une véritable tradition familiale. Fidèle à l'épopée impériale de son ancêtre Labadie et « aficionado a los toros », il a su être à la fois un paysan averti, un humaniste chrétien et un juriste éminent.

Je voudrais simplement vous dire la profonde émotion qui est la mienne à cet instant. Vous m'avez fait un grand honneur en m'acceptant parmi vous, au sein de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, si chargée d'histoire puisqu'elle fut créée en 1706 par Louis XIV sous le nom de Société Royale des Sciences. Avec votre aide confraternelle, j'essaierai d'être fidèle à l'esprit de votre illustre compagnie, que l'on peut résumer par cette volonté constante de marier érudition et lumières.

Je remercie plus particulièrement mon parrain, M. Bernard Chédozeau, d'avoir pensé à moi pour succéder à M. le Professeur Michel Cabrillac. Je tiens à exprimer également une pensée de gratitude envers le doyen Jean Hilaire qui a soutenu ma candidature, ainsi qu'à tous les académiciens.

Monsieur Philippe Viallefont, Secrétaire perpétuel, vient de rappeler les personnes de qualité qui ont occupé ce XXV^e fauteuil depuis la création de l'Académie. Comme dans *Premier de cordée* de Roger Frison-Roche [1], nous participons à une chaîne des savoirs et des humanités. Monsieur Jean-Pierre Nougier, je voudrais vous dire combien je suis heureux que cette séance de réception se déroule sous votre présidence.

En m'élisant, vous avez honoré autant ma modeste personne que la bibliothèque de la Ville et de la Métropole de Montpellier. Je souhaite évoquer avec respect le fructueux travail de mes prédécesseurs et notamment ceux qui ont contribué à la vie de l'Académie : au XIX^e siècle, Paulin Blanc et Léon Gaudin ; au XX^e siècle, Henri Bel et Françoise Mourgue-Molines.

Dans mes chaleureux remerciements, je n'oublie pas la famille de Michel Cabrillac et leurs amis, M. Philippe Pétel, M. le doyen Jean Hilaire, Mme Annie Lamboley et M. Bernard Travier pour tous les renseignements qu'ils m'ont fournis sur la vie et l'œuvre du professeur Michel Cabrillac. La tradition nous amène à prononcer

l'éloge de notre prédécesseur : ce soir, mon souhait est de présenter si possible une figure humaine et non un personnage abstrait.

Le 3 juin 2002, lors de sa réception dans votre auguste assemblée, le doyen Gouron [2] dans sa réponse à Michel Cabrillac évoquait la double facette de sa personne : l'homme de tradition d'une part, l'homme de la modernité d'autre part. Dans l'objectif d'honorer ce personnage complexe, il n'est pas inutile aujourd'hui d'approfondir des éléments plus personnels, tout en gardant réserve et bienséance. Comment séparer totalement la partie privée du domaine public dans une vie si bien remplie, sans affadir le portrait ? Comment ne pas trahir une personnalité que je n'ai pas connue ?

Le premier Cabrillac né à Montpellier

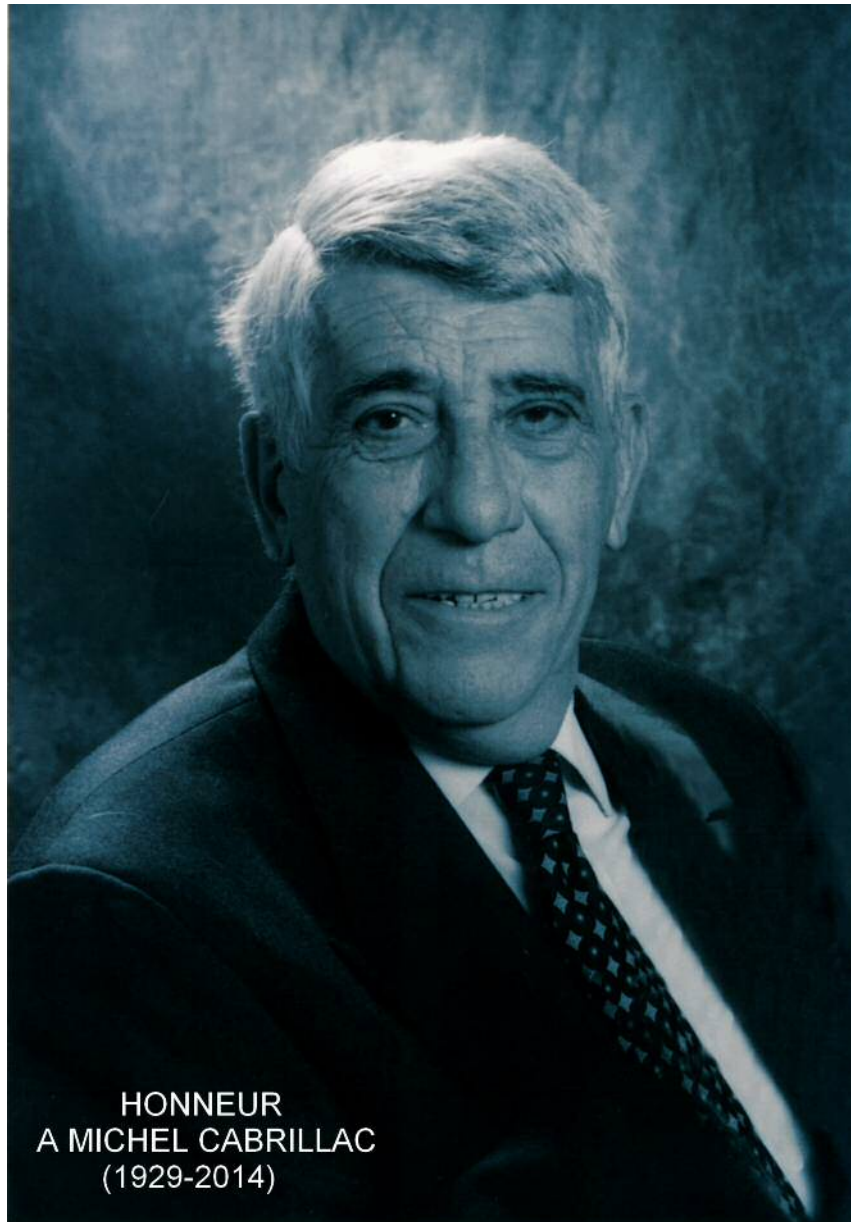
Michel Cabrillac est le premier Cabrillac à être né à Montpellier, au 29, boulevard du Jeu de Paume, le 24 janvier 1929, d'un père Sérignonais et d'une mère d'origine sétoise. Lorsque son père Henri Cabrillac professait le droit commercial à la faculté de droit d'Aix-en-Provence, il y effectuait une partie de ses études secondaires. A Montpellier, il a été l'élève du collège Saint François-Régis, dont certains maîtres l'ont profondément marqué par leur culture. La place du Clapas dans son cœur se traduisait par un attachement à l'histoire locale, aux églises, à la faculté de droit.

Au XV^e siècle, sa famille était venue de Saint-Flour (Cantal) et s'était installée à Sérignan (Hérault) en 1690. Comme l'a expliqué Alain Molinier [3] dans son livre *Une paroisse du Bas-Languedoc : Sérignan, 1650-1792*, il descendait d'un Pierre Cabrillac, qui avait épousé Jeanne Bourrié, une Sérignanaise ; le couple avait eu deux fils. En 1790, quatre cousins Cabrillac figuraient parmi les principaux imposables de la paroisse ; et leurs descendants cultivaient le blé puis la vigne. En 1860, son arrière-grand-père a aménagé le site actuel de la propriété. En 1880, son grand-père a fait construire la maison. Fidèle à ce pays de Sérignan, ce Montpelliérain de naissance a été le dernier paysan de sa famille.

Le dernier paysan

« Je suis un paysan, le dernier de l'arbre généalogique ! [...] J'aime la terre ; j'ai été viticulteur pendant des années, tous les jours je guette le temps et j'ausculte le ciel ; j'ai encore du blé aujourd'hui... et je continue à regarder avec envie la terre de mon voisin ! J'ai donc eu deux métiers », confie Michel Cabrillac au journal municipal de Sérignan [4] en 2013.

Il ne s'est pas contenté de gérer ses terres en bon père de famille, mais il a préparé l'avenir par de judicieuses décisions. « Dès les années 1970, j'ai osé introduire du Grenache » pour produire un vin de qualité. Pendant ses dernières vendanges, à une époque où tout était déjà mécanisé, il avait changé la manche sur une cuve ; pour aller faire passer les oraux à la faculté, il avait les mains tachées, qu'il cachait sous la table ! En 1980, il a remplacé ses vignes par des céréales. Régulièrement, il venait voir comment poussaient orge et avoine. Présent tout l'été à la campagne, il accueillait sa famille et assurait l'administration de son exploitation. Ce juriste renommé, décoré des Palmes académiques et de l'Ordre national du mérite, avait obtenu également le Mérite agricole. En 1979, Philippe Pétel lui a offert dans ses *Mélanges* [5] un texte évoquant *Les droits de plantation et le droit d'arracher les vignes*.



L'humaniste chrétien

Dans sa jeunesse, il a découvert et photographié toutes les églises romanes de l'Hérault. Curieux des édifices les plus modestes et les moins connus, il appréciait particulièrement la chapelle de Saint-Martin-du-Cardonnet, située en pleine garrigue entre Cournonsec et Aumelas. Après la douloureuse épreuve de la mort de son épouse en 1999, il visitait encore et toujours les petites églises romanes avec sa sœur

Bull. Acad. Sc. Lett. Montp., vol. 48 (2017)

Geneviève Cabrillac. Ce projet associait foi, amour du pays et art. En toute continuité avec cette passion, il était un amateur de peintres vivant en région : Gabriel Couderc, François Desnoyer et bien d'autres.

Il professait une foi profonde : allait à la messe tous les jours ; aidait à la gestion du diocèse en tant que membre du Conseil épiscopal et participait à l'administration de son ancien collège Saint-François-Régis. Cet homme de bonne volonté avait le souci du partage, de la tolérance et de la charité.

En janvier 2004, 49 professeurs de droit, dont Michel Cabrillac, avaient écrit au chef de l'État pour affirmer que l'embryon de l'homme est une personne humaine méritant protection du législateur [6]. Tout en participant à ce débat de société, il savait distinguer l'expression de sa conscience et le respect de la loi.

Grand-père attentif, il s'occupait de ses petits-enfants : les accompagnait à leurs activités, les conduisait en promenade sur l'Esplanade et leur faisait découvrir des lieux d'art et d'histoire. Il leur a transmis ses valeurs : foi, histoire, tauromachie.

Aficionado a los toros

Depuis 1946, Michel Cabrillac avait vécu plus de mille corridas à Tarascon, Vauvert, Saint-Gilles ou Lunel. Peut-être faut-il rappeler, avec Jacques Garcin, l'auteur de *Montpellier, cent cinquante ans de courses de taureau* [7], que les dernières arènes construites à Montpellier dans le quartier Rondelet furent détruites pendant la Seconde Guerre mondiale. Le Lez correspond véritablement à une frontière entre l'est de la Métropole de Montpellier, pays de Camargue et des taureaux, et l'ouest de ce territoire moins sensible à cette tradition taurine.

Dans un carnet, il notait les corridas auxquelles il assistait : date, lieu, toreros, toros, les récompenses. À l'occasion d'une nouvelle rencontre, il relisait son agenda pour retrouver des renseignements concernant un homme ou une bête. Collaborateur de la revue *Toros* et président du club taurin montpelliérain *La Lidia*, il a assuré la direction de recherche de la thèse de Pierre Dupuy relative à la réglementation de la corrida en France. Dans les *Mélanges* décernés à Michel Cabrillac en 1979, Daniel Mainguy, Jean-Baptiste Seube et François Violla consacrent un article à *Droit et tauromachie*. Respectueux de la nature, Michel Cabrillac se souciait de l'intégrité physique du taureau et se réjouissait de la montée en puissance des élevages et des toreros français.

Cette passion transmise par son père se perpétue aujourd'hui dans sa famille.

Fidèle à l'épopée impériale de son ancêtre Labadie

Sa grand-mère descend de l'adjudant-major Labadie, qui a joué un rôle héroïque dans la célèbre bataille d'Austerlitz, au moment où il était difficile de se maintenir sur le plateau de Pratzen. Pour ce fait de bravoure, Labadie est cité par le maréchal Soult, commandant du 4^e corps de la Grande Armée, dans son rapport adressé à l'empereur : « Un bataillon du 36^e régiment, dont la direction devait être rétablie, était à petite portée de pistolet de la ligne ennemie, qui faisait à mitraille le feu le plus vif ; l'adjudant-major Labadie prit le porte-drapeau par la main et s'établit à moitié distance ; il s'écria ensuite : « Soldats ! Voilà votre alignement » et tous le prirent avec la même régularité qu'à l'exercice. » [8]

Cet épisode fameux est relaté notamment par les historiens Adolphe Thiers, Jean Thiry, Claude Manceron et Pierre Miquel. Citons d'abord Adolphe Thiers dans sa célèbre *Histoire du Consulat et de l'Empire* : « Cette brigade, composée du 10^e léger, *Bull. Acad. Sc. Lett. Montp.*, vol. 48 (2017)

des 14^e et 36^e de ligne, allait être exposée un moment au plus grave péril. Comme elle se déployait, et se formait elle-même en équerre pour faire face à l'ennemi, l'adjudant Labadie, du 36^e, craignant que son bataillon, sous un feu de mousqueterie et de mitraille reçu à trente pas, ne fût ébranlé dans son mouvement, se saisit du drapeau, et, se plaçant lui-même en jalon, s'écrie : - Soldats, voici votre ligne de bataille. Le bataillon se déploie avec un parfait aplomb. Les autres l'imitent, la brigade prend position, et durant quelques instants échange à demi-portée une fusillade meurtrière. » [9]. Continuons avec Jean Thiry dans *Napoléon Bonaparte. Ulm, Trafalgar, Austerlitz* : « Les Russes se jetèrent en poussant des hourras sur le 10^e régiment de ligne qui fut obligé de reculer. Le commandant Périer du 36^e léger, sanglant, se jeta en avant, immobilisant le régiment par son exemple. Il fut tué, mais aussitôt remplacé par l'adjudant-major Labadie qui s'empara du drapeau du régiment et qui, en le plantant en terre, s'écria : « Soldats ! Voici votre ligne de bataille ! Que les braves me suivent ! » [10]. Poursuivons avec Claude Manceron dans son livre *Austerlitz*. Au moment où la ligne française sur le plateau de Pratzen semble prête à craquer, Labadie « arrache le drapeau à celui qui le porte, et marche à l'ennemi sous un feu de balles et de mitraille tiré à trente pas ». [11]. Terminons ce récit héroïque avec un passage d'*Austerlitz* de Pierre Miquel : « Labadie, un adjudant-major au courage intrépide, s'empare du drapeau et marche à l'ennemi en courant : "Que les braves me suivent !" Il est suivi ! Pas de défections, tous se joignent à lui d'enthousiasme. Les capitaines prennent le fusil pour aider les soldats et commandent le feu. » [12]. Cette fois, les Russes, qui avaient rebroussé chemin vers le haut du plateau, commencent à refluer. A titre de modèle, Michel Cabrillac aimait raconter à ses enfants et à ses petits-enfants cette histoire du héros d'Austerlitz.

Son fils Rémy Cabrillac poursuit à sa manière cette tradition en participant à la faculté de droit de Montpellier, depuis 2015, à la *Journée Cambacérès*, qui a eu successivement pour thème *La Réforme du droit des contrats* et *La Réforme du droit du travail*. Au cours de ses deux colloques, Thierry Lentz, directeur de la Fondation Napoléon, a évoqué *Cambacérès et la codification* et *Y-a-t-il des lois sociales sous Le Premier Empire ?* En prolongement de ces journées, Rémy Cabrillac a présenté l'apport du Code civil à la Fondation Napoléon, présidée par Victor-André Masséna, Prince d'Essling.

Une lignée de spécialistes de droit commercial

Après son agrégation en 1937, son père Henri Cabrillac a été un brillant professeur de droit commercial : d'abord à l'université d'Aix-en-Provence, ensuite en 1947 à Montpellier. Il avait publié deux ouvrages fondamentaux : *Le Chèque et le virement*, *Introduction au droit bancaire*. Il avait participé régulièrement à *l'Encyclopédie Dalloz*, à la *Revue trimestrielle de droit commercial*, au *Juris-classeur* et à la revue *Banque*. Féru de littérature et d'art, il avait fondé et dirigé la revue *L'Ane d'Or* [13], avec Paul Arnaud, Robert Castagné, Eugène Causse, Maurice Chauvet et André Vialles, de 1922 à 1926. Cette compétence juridique s'est transmise à son fils Michel Cabrillac, à ses petits-enfants Rémy et Séverine Cabrillac. Avec l'existence de spécialistes de droit commercial pendant déjà trois générations, nous pouvons parler d'une véritable tradition familiale.

Dans *L'Express*, le journaliste Jacques Molénat pouvait écrire : « Ville universitaire, Montpellier a engendré des lignées de médecins, d'enseignants, et d'érudits. Mais aussi des banquiers, des saltimbanques, des vigneron, des confiseurs, et des industriels. Autant de dynasties qui, à leur niveau, ont œuvré au renom et à

l'essor de la ville. » [14] Comme l'écrivait Max Jacob, « on ne chante juste que dans son arbre généalogique ». [15]

Un universitaire émérite

Sa thèse de droit intitulée *La protection du créancier dans les sûretés mobilières, conventionnelles, sans dépossession* est soutenue en 1954, sous la direction du doyen Émile Becqué. Originale, elle obtint le prix Viard, décerné par l'Académie française. Pour les non spécialistes, le droit des sûretés peut être rapidement défini par deux pratiques bien connues de tous : le cautionnement et l'hypothèque. La figure juridique des sûretés immobilières sans dépossession, étudiée d'une manière prémonitoire par Michel Cabrillac dans sa thèse, va prendre une grande importance dans la vie économique. Pour conserver la liberté et la fluidité des échanges, il était nécessaire de renforcer les garanties pour le prêteur, sans dépossession du débiteur et sans figer le droit.

De 1944 à 1957, il enseignait à la faculté de droit de Montpellier en qualité de chargé de cours, tout en préparant en même temps le concours d'agrégation de droit privé. En 1957, il est reçu à l'agrégation de droit.

A l'occasion d'un contrat de quatre ans, il est nommé professeur à l'université de Tunis, de 1957 à 1961 : « [...] j'avais alors très peu d'étudiants, l'enseignement pouvait alors être de qualité.[...] J'habitais Carthage, d'où je profitais d'une vue magnifique. Le pays ne connaissait pas encore le tourisme, Djerba était méconnue, certains villages ignoraient encore la monnaie ! Je découvrais la région avec des plans écrits à la main... Ce fut une très belle expérience, et je n'ai jamais voulu y retourner après. » [16] Ce beau séjour correspond à sa jeunesse et à une famille réunie.

De 1962 à 1998, il exerçait comme professeur de droit privé à la faculté de droit de Montpellier. Des cours bien structurés et très clairs facilitaient largement l'acquisition des connaissances par les étudiants, pour lesquels il était toujours disponible. Il a suivi alors de nombreuses thèses, notamment celles d'Alain Seube et de Christian Mouly. « Là, j'ai trouvé mes plus belles satisfactions professionnelles quand je dirigeais des thèses d'agrégation. J'avais avec ces jeunes, une complicité humaine et intellectuelle. Je les ai guidés comme des fils » dixit Michel Cabrillac.[17] Lorsque ses anciens élèves devenaient à leur tour agrégés (Christian Mouly, Anne Péliissier, Philippe Pétel, Alain Seube), il était à la fois heureux et fier.

En 1967, il a créé à Montpellier un des premiers instituts d'études judiciaires, pour assurer la préparation aux concours d'entrée dans la magistrature et au barreau. Il le dirigea jusqu'en 1992. Le doyen Gouron a souligné son « efficacité en l'espèce : n'oublions pas que les I.E.J. étaient alors rares et difficiles à créer ». [18]

En 1998, l'éméritat lui a été conféré par l'Université. En 1999, ses collègues lui ont offerts des *Mélanges* dans la pure tradition académique. Les 53 contributions abordent les thèmes suivants : contrats et obligations, sûretés, banque et crédit, structures de l'entreprise, procédures collectives, variétés (Rééditer, L'ordre et le droit, Droit et tauromachie, Le droit patrimonial de la famille dans le roman français du XIX^e siècle, Les droits de plantation et le droit d'arracher la vigne, Libres propos sur quelques mots, Le suspect en quête d'un statut procédural, Comment le comte de Toulouse devint comte de Melgueil). En introduction, les principales publications de Michel Cabrillac (110 occurrences) sont citées : ouvrages, participations à des ouvrages collectifs, chroniques, préfaces, articles. Cette œuvre de plus d'un millier de notices bibliographiques s'était enrichie presque jusqu'à la fin de sa vie.

Le savant aux très nombreuses publications de référence

Après sa thèse, six autres ouvrages ont suivi et tous ses livres ont été remarqués : *Le Droit pénal de la banque et du crédit*, honoré en 1982 par le Grand prix « Harvard-L'Expansion » ; *Le Droit des sûretés*, couronné par le prix Joseph Hamel, de l'Académie des sciences morales et politiques, en 1992 ; *Le Chèque et le virement* ; *Le Règlement des créances de l'entreprise* ; *La Lettre de change dans la jurisprudence* ; *Le Droit pénal du chèque*.

A l'origine, *Le Droit des sûretés* a été écrit en collaboration avec Christian Mouly et publié aux éditions Litec en 1990. Il a été périodiquement réactualisé par ses deux coauteurs. Après le décès prématuré de Christian Mouly en 1996, la mise à jour de l'ouvrage fut prise en charge, dans un premier temps, uniquement par Michel Cabrillac, qui la confia ensuite à sa fille, Séverine, et à Philippe Pétel, également professeur à la faculté de droit de Montpellier, et avec lequel il avait aussi des liens privilégiés. En 2015, cet ouvrage important en était à sa dixième édition. Lorsqu'il reprit seul l'actualisation de la septième édition, son avant-propos d'hommage du maître à l'élève est très émouvant : « Une foudroyante et douloureuse maladie a mis fin à l'existence de Christian Mouly le 27 novembre 1996. C'est avec une indicible tristesse que son coauteur et ami a dû assumer seul la mise à jour des éditions postérieures de ce *Droit des sûretés*, mais cependant avec la satisfaction de poursuivre l'œuvre de Christian Mouly et d'assumer la permanence d'un ouvrage qui lui doit ce qu'il a de meilleur. » [19]

En plus de l'écriture de ses ouvrages de référence, il assumait quatre rubriques au *Juris-Classeur Commercial*, deux autres au *Juris-Classeur Banque et Crédit*, une autre au *Juris-Classeur Sociétés* et à l'*Encyclopédie Dalloz*. Il était chargé de huit rubriques au *Répertoire Commercial*, et de plusieurs autres encore au *Répertoire Civil*, à celui des *Sociétés*, à celui du *Travail*. Certaines chroniques au *Recueil Dalloz* et au *Juris-Classeur Périodique* étaient écrites en collaboration avec Bernard Teyssié, puis Michel Vivant et enfin avec Philippe Pétel. « [...] Michel Cabrillac n'a jamais cessé d'écrire : devenu octogénaire, il avait, tout au plus, réduit le rythme de publication imposé durant toute sa carrière par ses multiples chroniques à la *Semaine Juridique*, au *Recueil Dalloz* et à la *Revue trimestrielle de droit commercial* » comme en témoigne son disciple et ami Philippe Pétel. [20]

Michel Cabrillac a vu naître et a largement participé à l'élaboration du droit commercial et du droit du crédit, qui ont été des facteurs déterminants dans l'essor économique après 1945. Selon le professeur Dominique Legeais, il « a contribué à l'émergence du droit du crédit dans ses diverses composantes, qu'il s'agisse des effets de commerce, des opérations de crédit, des sûretés, ou des procédures collectives. Il a pour une large part contribué à la construction doctrinale du droit du chèque auquel il a consacré plusieurs ouvrages et celle de la « Dailly » Ces deux moyens de paiement étaient assurément ceux pour lesquels son attachement doctrinal était le plus profond ». [21] Après l'Ordonnance du 23 mars 2006, les règles du droit de sûreté sont regroupées dans un nouveau livre - le quatrième - du Code civil.

Très attentif aux étudiants, il considérait que l'enseignement et la recherche juridique sont au service des praticiens du droit. Ces travaux ont été utiles aussi aux commerçants, aux industriels et aux clients des banques. Il a pratiqué également une activité de consultant bancaire, commercial et successoral auprès du Conseil national du crédit et de plusieurs grandes entreprises.

Selon M. le doyen Jean Hilaire, « Gros travailleur, il complétait sans cesse la mise à jour de ses ouvrages en un domaine très évolutif pour y apporter à côté des textes toujours le commentaire de la dernière jurisprudence ». [22]

Même si les règles techniques continuent à évoluer en fonction des besoins de la société, la méthodologie des lettres de change, du chèque, du virement définie par Michel Cabrillac demeure d'actualité. Comme il l'a magistralement démontré dans son œuvre immense, le droit romain, le droit civil et le bon sens continuent à être précieux pour comprendre les mécanismes du droit bancaire.

Un sage

Au niveau de ses collègues, sa courtoisie était appréciée de tous, parce que sa ferme modération favorisait une vie universitaire plus sereine. Assumant pleinement ses origines paysannes, une forme de sagesse l'avait conduit à cesser progressivement ses activités : d'abord ses cours, ensuite la recherche, puis ses chroniques dans les revues et recueils juridiques et enfin ses activités charitables et religieuses.

A la lumière de sa vie profonde, je souhaite lui dédier, ainsi qu'à sa famille, un poème intitulé *Lorsque la mort viendra*, et publié en 1955 par la poétesse suisse Anne Perrier dans un recueil nommé *Pour un vitrail* :

« Lorsque la mort viendra
Je voudrais que ce soit comme aujourd'hui
Un grand soir droit laiteux et immobile
Et surtout je voudrais
Que tout se tienne bien tranquille
Pour que j'entende
Une dernière fois respirer cette terre
Pendant que doucement s'écarteront de moi
Les mains aimées
Qui m'attachent au monde. » [23]

Au soir de son existence, Michel Cabrillac nous rappelait prophétiquement que « les relations avec autrui restent toujours une valeur forte dans la vie ». Homme d'un indéniable humour, très affable et discret, il avait su être à la fois un paysan averti, un humaniste chrétien et un juriste éminent.

NOTES ET RÉFÉRENCES :

- [1] Roger Frison-Roche, *Premier de cordée*, Paris, Grenoble, Arthaud, 1943.
- [2] Réponse de monsieur le doyen André Gouron au discours de réception du professeur Michel Cabrillac, le 3 juin 2002, *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, nouvelle série, t. 33-2, 2002, p. 368-373.
- [3] Alain Molinier, *Une paroisse du Bas-Languedoc : Sérignan, 1650-1792*, Montpellier, Déhan, 1968, Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.
- [4] Marie-Hélène Jouhet, « Michel Cabrillac, universitaire et paysan dans l'âme », *Sérignan cœur du Sud*, n°55, novembre-décembre 2013, p. 32-33.
- [5] *Mélanges Michel Cabrillac*, Paris, Litec, Dalloz, 1999.
- [6] <http://www.libertepolitique.com/Actualite/Decryptage/> Amendement-Garraud-49-prof... Consulté le 13 mars 2017.
- [7] Jacques Garcin, *Montpellier, cent cinquante ans de courses de taureaux*, Montpellier, Union des bibliophiles taurins de France, 2005, p. 173-188.

- [8] *Mémorial du dépôt général de la guerre imprimé par ordre du Ministre. Tome VIII contenant les campagnes de 1805, 1806 et 7, 1809*, Paris, Ch. Picquet, 1843, p. 125-126.
- [9] Adolphe Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. 6, Paris, Paulin, 1847, p. 321.
- [10] Jean Thiry, *Ulm, Trafalgar, Austerlitz (janvier à décembre 1805)*, Paris, Berger-Levrault, 1963, Collection Napoléon Bonaparte 7, p. 320-321.
- [11] Claude Manceron, *Austerlitz. 2 décembre 1805*, Paris, Robert Laffont, 1960, p. 256.
- [12] Pierre Miquel, *Austerlitz*, Paris, Albin Michel, 2005, Collection Histoire, p. 341.
- [13] *Mélanges Henri Cabrillac, Études de droit commercial à la mémoire d'Henri Cabrillac*, Librairies techniques, 1968, p. 9-17.
- [14] Jacques Molénat, « Une affaire de familles », *L'Express*, 06/11/2008 : http://www.lexpress.fr/informations/une-affaire-de-familles_725525.html. Consulté le 13 mars 2017.
- [15] Max Jacob cité par Armand Lanoux dans *Les Châteaux de sable*, Paris, Fayard, 1962.
- [16] Marie-Hélène Jouhet, op.cit.
- [17] Marie-Hélène Jouhet, op.cit.
- [18] André Gouron, op.cit.
- [19] Avant-propos de la 7^e édition du *Droit des sûretés* de Michel Cabrillac, mis en évidence par Annie Lamboley au cours de notre entretien du 25 octobre 2016.
- [20] Philippe Pétel, « In memoriam Michel Cabrillac (1929-2014) », *Revue des procédures collectives*, janvier-février 2015, p. 4.
- [21] Dominique Legeais, « In memoriam Michel Cabrillac (1929-2014) », *Revue de droit bancaire et financier*, mars-avril 2015, p. 3.
- [22] Jean Hilaire, « In memoriam Michel Cabrillac (1929-2014) », *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, nouvelle série, t. 45, 2014, p. 527.
- [23] Anne Perrier, « Lorsque la mort viendra », *Pour un vitrail*, Paris, Pierre Seghers, 1955.

Séance publique du 20 Mars 2017

Présentation de Gilles Gudin de Vallerin

Jean Hilaire

Ancien doyen de l'Université Paris V

Membre de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Monsieur et cher confrère, votre élection à l'Académie des sciences et lettres de Montpellier était très souhaitée par vos deux confrères bibliothécaires de l'Académie, Bernard Chédozeau et moi-même. Bernard Chédozeau vous a pressenti pour présenter votre candidature et aujourd'hui c'est à moi que revient la mission d'apporter la réponse à votre discours de réception. Cela d'autant plus qu'à travers vous et ce que vous représentez dans l'évolution actuelle des Bibliothèques se prolongeait alors une tradition remarquable de notre Académie, la présence quasi permanente de bibliothécaires : après François Pitangue Conservateur de la Bibliothèque universitaire de Montpellier, de 1938 à 1979, puis de Françoise Mourgue-Molines qui était Conservateur en chef de la *Bibliothèque municipale classée* de Montpellier. C'est à elle que vous avez succédé dans cette fonction en 1992. Et depuis ce début de l'année 2017 vos fonctions sont couvertes par le titre novateur de *Directeur des Médiathèques et du Livre*, signe parmi d'autres, comme nous allons le voir, d'une carrière fort importante à Montpellier depuis un quart de siècle.

Vous êtes originaire de Bourgogne d'une famille marquée de traditions militaires où l'histoire avait beaucoup d'importance et où vous avez eu très tôt le goût de la lecture. C'était d'abord celui de la culture littéraire et je dirais même volontiers à la fois le goût du livre et l'attrait de la belle reliure, image d'un patrimoine à conserver. De fait, aussitôt muni du baccalauréat vous avez préparé à l'Université de Dijon une licence d'histoire que vous avez obtenue en 1976, suivie du doctorat en 1980. Vos recherches très complètes sur l'histoire de la famille dans cette région de Bourgogne du XVII^e siècle à nos jours, ce qui était le sujet de votre thèse, vous orientaient à la fois vers la sociologie, l'économie et le droit. Il s'agissait en effet, en particulier, de ce que les historiens appellent la « famille élargie » dans laquelle plusieurs générations vivaient sous le même toit, ce qui était fréquent dans bien des régions à cette époque. A votre thèse d'histoire vous avez ajouté sur le même thème des articles concernant votre région qui, en effet, vous ont situé également dans le cercle des historiens du droit. Vous m'avez même dit un jour, ce qui était une occasion supplémentaire de sympathiser, que vos recherches préalables dans cette orientation historique vers le droit vous avaient mené jusqu'à une thèse qui datait de 1956 sur *le régime des biens entre époux dans la région de Montpellier du début du XIII^e siècle à la fin du XVI^e siècle...* Peut-être bien était-ce alors doublement un signe annonciateur du destin !

Car toujours est-il, qu'après la soutenance de votre thèse, le destin de bibliothécaire se précise. Dès 1981, on vous retrouve bibliothécaire-adjoint responsable de la Bibliothèque du service historique de l'armée de l'air à Vincennes, puis l'année suivante dans les mêmes fonctions de bibliothécaire-adjoint à la Bibliothèque de l'Université de Bourgogne jusqu'en 1987, année où vous entrez à l'*École nationale supérieure de bibliothécaires* à Villeurbanne. Votre carrière sera alors très rapide : en 1988 Conservateur à la Bibliothèque municipale de Besançon, en 1990 Conservateur à la Bibliothèque de l'Université de Bourgogne. Puis en 1992 vous êtes nommé Directeur de la *Bibliothèque municipale classée de Montpellier*.

Mais ce que je voudrais mettre en lumière, aujourd'hui, ce n'est pas seulement l'importance de l'œuvre accomplie qui est certes très grande, c'est plus encore votre passion pour vos fonctions, je devrais dire *l'esprit de votre mission* telle que vous entendiez la remplir. Déjà votre culture littéraire, familiale dès votre jeunesse mais aussi celle que vous avez vous-même construite et complétée, était un excellent tremplin pour une carrière de bibliothécaire. Or, plus encore vous y êtes entré à une époque où une évolution fulgurante de la technologie, celle de **l'électronique**, allait s'imposer dans la vie habituelle des bibliothèques et à plusieurs points de vue. D'abord à celui du document car le support lui-même du livre, élément du patrimoine qui doit être conservé, pouvait évoluer et poser de nouveaux problèmes ; mais en même temps, allait être appelé à s'orienter différemment le fonctionnement de l'institution pour le service public qu'elle doit remplir. C'était alors une véritable révolution qui s'annonçait pour les Bibliothèques et tous leurs personnels. Mais, loin de vous inquiéter, cela vous a tout de suite ouvert des perspectives venues alimenter votre passion et une réelle soif de réalisation. Alors votre pensée telle qu'elle m'apparaît, est qu'à partir du *patrimoine* dont il a la charge, de nos jours le Bibliothécaire a trois buts à atteindre : **Conserver, enrichir, offrir.**

Conserver : c'est déjà bâtir et organiser

En effet, dès votre arrivée à Montpellier, « conserver » a été d'abord **bâtir et organiser**. La bibliothèque municipale classée de Montpellier était alors un réseau composé de 9 bâtiments de faible surface et obsolète, servi par 76 agents et comportant un fonds d'environ 600.000 documents. Or, à ce moment-là, la municipalité allait mettre en œuvre un grand projet pour faire évoluer sa Bibliothèque Municipale en la dotant de vastes locaux aux aménagements très modernes. Les travaux dureront de 1995 à 2000. Ce sera pour vous l'occasion de laisser s'affirmer une vocation de bâtisseur et d'organisateur car ainsi va se construire la *Bibliothèque municipale à vocation régionale*. Dans cette entreprise, vous avez une part très importante à assumer aux côtés de Georges Frêche et de Raymond Dugrand pour la conception du projet. Il faut d'ailleurs retenir que, de 1993 à 2012, ont été construites 9 médiathèques et que deux projets architecturaux sont en cours de réalisation dont une médiathèque de territoire à Castelnau-le-Lez de 1.200 m² qui sera ouverte l'année prochaine, tandis qu'est engagée la modernisation de deux médiathèques centrales. Déjà en 2003, la *Bibliothèque municipale classée* et les *médiathèques de la Métropole de Montpellier* représentaient un réseau de 14 bâtiments, de plus de 30.000 m² avec un million de documents et un personnel de plus de 300 personnes.

Il faut dire que pour aborder cet aspect de votre mission, bâtir et organiser, vous étiez déjà très préparé. Vous ne manquez pas d'information dans ce domaine car vous aviez en 1990, participé à la *Première conférence européenne tenue à Bruxelles sur l'automatisation des Bibliothèques et les réseaux*, et, en 1998, au Colloque d'Alexandrie sur *Les Mutations technologiques des Bibliothèques*. Déjà vos compétences étaient très reconnues, car en 1999 et 2000, vous avez été appelé à siéger au *Conseil pour la préparation du projet d'établissement de la Bibliothèque Nationale de France*.

Certes, les vieux montpelliérains se souviennent de l'atmosphère chaude de la grande et belle salle de lecture de l'ancienne Bibliothèque municipale qui était contiguë au Musée Fabre. Y ayant moi-même si souvent travaillé au milieu du siècle dernier, je vois encore cette grande salle toute de boiseries et de rayonnages muraux jusqu'au plafond pour les livres ; les rayonnages étaient desservis à l'étage par une galerie

réservée au personnel. Les lecteurs étaient installés sur de simples tables avec un modeste éclairage. D'ailleurs, ce genre de décor, quelque peu nostalgique, se retrouve encore aujourd'hui dans certaines grandes bibliothèques publiques de Paris.

Mais au moment de construire une nouvelle bibliothèque municipale à Montpellier dans les années 1990, il fallait prévoir une évolution rapide en fonction de l'informatisation qui s'annonçait et même voir très loin, c'est-à-dire au-delà de la fonction spécialisée de la traditionnelle bibliothèque de recherche. Car s'annonçait également l'ouverture à un public de plus en plus large, et même spécialement en direction des jeunes générations. Dès lors, la bibliothèque devait désormais s'intégrer dans un lieu de vie, la *Médiathèque*, où des lecteurs pourraient séjourner de l'ouverture à la fermeture. Cela supposait une politique totalement nouvelle de distribution des espaces, non seulement de salles de lectures spécialement aménagées en fonction de l'informatisation, mais aussi depuis le hall d'entrée jusqu'aux réserves. De même, devait être envisagé le libre accès aux ouvrages selon les grandes thématiques de la connaissance, et donc facilité l'accueil pour la lecture sur place par l'automatisation des prêts et des retours des livres.

Cette expérience vous a entraîné durant des années dans une longue réflexion sur la construction d'une Médiathèque, d'autant que cette évolution n'en était pas à son terme. De votre expertise suffisamment connue, vous avez été appelé à tirer la philosophie dans un gros ouvrage très technique édité en 2016 sous l'égide du Ministère de la Culture : *Concevoir et construire une bibliothèque, du projet au fonctionnement*. Vous êtes d'ailleurs tellement convaincu que nous ne sommes pas encore sortis d'une phase de transition, que vous l'avez fortement souligné en intitulant votre contribution à cet ouvrage « *Des espaces en mouvement* ».

Enrichir : c'est l'accroissement des fonds et la mise en valeur.

A la racine de toute cette activité pour conserver les fonds, il y a plus que jamais chez les bibliothécaires le **sens du patrimoine, de la richesse qu'il représente**. Certes, en premier lieu, il y a la protection des fonds mais il y a en même temps, car c'est inséparable, le souci de saisir toutes les occasions de leur enrichissement par de nouvelles acquisitions. Mais cela ne suffit pas car cet enrichissement, quelle qu'en soit la source y compris dons ou dépôts, perdrait beaucoup de son intérêt s'il demeurait dans l'ombre ; c'est pourquoi il convient, selon vous, pour un bibliothécaire de nos jours de rechercher toutes les possibilités de mise en valeur du patrimoine à l'attention d'un public nombreux et très divers.

Déjà du point de vue de l'enrichissement, votre sens très aigu du patrimoine s'est manifesté dès les débuts de votre carrière. Ainsi la Bibliothèque municipale de Besançon, où vous avez été nommé Conservateur en 1988, possédait un fonds important de documents d'archives maçonniques : or, dès l'année suivante en 1989, votre Bibliothèque faisait l'acquisition de quatre autres manuscrits de même source concernant le Directoire écossais de Bourgogne à la fin du XVIII^{ème} siècle. Car l'intérêt de ces manuscrits était considérable et trouvait sa place à côté de l'important fonds maçonnique de la Bibliothèque Nationale. Il y était question « de la nature du gouvernement maçonnique », ou encore « des idées que l'ordre doit attacher au terme de bienfaisance ... ». L'un d'eux, très rare, rapportait l'installation par Choderlos de Laclos en 1777 d'une loge féminine : la loge de « l'Union Parfaite » à l'Orient de Salins ; elle était rattachée au Directoire écossais de Bourgogne séant à Strasbourg. Ce document apportait un éclairage particulier sur ces loges féminines dites « Loge

d'Adoption », qui étaient assez nombreuses et demeuraient sous la tutelle des loges masculines.

Certes de nos jours, le patrimoine d'une médiathèque comme celle de Montpellier est voué plus que jamais et dans une large mesure à un enrichissement permanent par l'augmentation du volume des collections et revues. Mais c'est encore en allant plus loin, éventuellement dans une médiathèque recevant un public important, que cet enrichissement peut prendre une orientation particulière en associant les lecteurs aux acquisitions d'ouvrages ; pour cela vous avez organisé un système simple pour recueillir les suggestions du public de lecteurs qui peuvent être déposées auprès du personnel de la Médiathèque.

Pour mettre en valeur le patrimoine, il faut l'exposer dans la mesure des possibilités surtout dès lors qu'il s'agit de belles éditions et d'ouvrages rares. Ainsi en 2008, avez-vous organisé une exposition sur « **un art d'exception : les reliures des années 1880-1940** ». De même, avez-vous tenu à présenter, également dans une grande exposition en 2009, « Les richesses de la Bibliothèque du Grand Séminaire de Montpellier » qui venaient d'être déposées à la médiathèque. Mais en même temps, vous insistez sur le fait que la mise en valeur du patrimoine, pour être complète, doit nécessairement aller au delà des textes eux-mêmes, c'est-à-dire à l'approche de ceux qui les ont écrits et cela à travers les documents qui peuvent être recueillis sur eux-mêmes et leur vie, leur univers.

Vous rappelez en effet que déjà, entre 1730 et 1850, l'intérêt commençait à se porter au-delà de l'œuvre vers l'écrivain lui-même ; cela se traduisait alors par la consécration des manuscrits d'auteurs devenus des documents précieux qui étaient très recherchés. De là se sont constitués des fonds d'archives littéraires, conservés aujourd'hui dans de grandes bibliothèques, dont Montpellier donne d'ailleurs un excellent exemple. Car non seulement ce fonds montpelliérain est attaché aux auteurs qui ont eu un rapport avec la ville et y ont laissé leur trace, mais il conserve également la bibliothèque du poète lyrique italien et auteur de théâtre tragique, Vittorio Alfieri (1749-1803) : une bibliothèque de quelque 5.000 livres souvent annotés de sa main, un fonds d'autant d'importance pour cet auteur que ceux de la Bibliothèque Laurentienne à Florence et de la Bibliothèque Mazarine à Paris.

Plus encore, d'ailleurs, insistez-vous sur l'intérêt, au-delà des fonds éclectiques comportant de nombreux documents tels que correspondances, dessins, dédicaces et autres, d'aménager dans la bibliothèque elle-même un lieu de souvenir de l'auteur : une salle rappelant sa vie en présentant meubles et objets qui lui étaient familiers. Cela en même temps que les autres lieux de souvenir à commencer par les maisons qui ont abrité la vie des auteurs. De ce point de vue, vous en arrivez même à préconiser que si certains lieux ont réussi à faire revivre l'intérieur d'un écrivain, il conviendrait de prévoir dans les programmes de construction des médiathèques une réserve d'espaces pour pouvoir mettre en œuvre la mise en valeur des donations.

Ainsi se développera encore la connaissance du patrimoine et pas seulement à partir des textes. Mais c'est aussi en approcher le contexte et dans toute la mesure du possible conserver l'esprit de l'écrivain. Cela supposerait une politique particulière d'aménagement et vous en avez consigné une longue réflexion dans un article publié en 2010 et intitulé : « *Conserver l'esprit de l'écrivain dans tous ses états* ».

Offrir : l'offre de lecture qui est offre de culture

Certes, la conservation du patrimoine prend tout son sens et son importance dès lors qu'elle est comprise comme étant à la base de la culture. Cela d'autant plus

que la culture ne s'acquiert qu'avec le temps et qu'il est possible de commencer à l'acquérir déjà très tôt dans la vie. Je sais que vous en avez vous-même fait l'expérience, une expérience qui vous a marqué, cher confrère, et j'y verrais volontiers un signe annonciateur de votre ardeur à développer l'offre de lecture par tous les moyens les plus modernes. Déjà s'impose en effet le but bien précis de développer et faciliter la connaissance non pas seulement, bien entendu, pour toutes les recherches scientifiques, encore que le projet de réalisation de banques de données ne soit pas impensable bien au contraire, mais aussi auprès du public le plus large possible, et à notre époque cela signifie également le public même le plus jeune qui commence à être marqué par la soif d'apprendre et qu'ainsi il faut accueillir dans une médiathèque.

Sans doute dire que *l'offre de lecture est offre de culture* peut être pris pour une simple banalité de ma part et c'est pourtant le contraire aujourd'hui. Car cela apparaît maintenant plus que jamais comme une réalité nouvelle et très étendue, si l'on considère la portée de tous les moyens de large diffusion que la révolution de l'électronique a apportés dans la vie des bibliothèques, et bien au-delà des immeubles qui en étaient l'unique lieu et le symbole.

En effet, élargir l'offre de lecture en la pratiquant à l'extérieur, en dehors de la présence des lecteurs dans les locaux de la Médiathèque, l'idée était belle, enthousiasmante certes et néanmoins de réalisation très ambitieuse. Car il est vrai que sur ce plan, c'est évidemment le développement du virtuel qui vous en a suggéré et apporté les moyens. Encore faut-il rappeler que le recours à cette mise en forme numérique d'éléments du patrimoine supposait, en premier lieu, la mise sur pied de toute une organisation innovante. Il fallait en effet tout à la fois créer une bibliothèque virtuelle et en même temps mettre sur pied un système adéquat de communication avec les lecteurs extérieurs pour le prêt. Là encore vous n'étiez pas sans expérience ; en 1990, conservateur à l'Université de Bourgogne, vous étiez déjà responsable du fonds « économie », de l'indexation et de l'informatisation.

Dans cette perspective de création vous avez dirigé de 1999 à 2005 la « **Bibliothèque virtuelle du Languedoc** ». Il s'agissait d'une collection de rééditions d'ouvrages à la fois patrimoniaux et classiques ; cette collection avait été fondée en partenariat avec les Éditions à la carte de la librairie Sauramps et elle comporte actuellement 19 titres parus. De plus, vous avez, en janvier 2007, également procédé au lancement de la **Bibliothèque numérique** sur Internet à partir de l'iconographie régionale, de documents parmi les plus remarquables ou encore d'éléments de la presse ancienne. Le résultat de cette entreprise novatrice et de longue haleine a d'ailleurs été qu'en 2011, le Ministère de la culture a conféré au réseau des Médiathèques de Montpellier-Agglomération le Label de « **Bibliothèque numérique de référence** ». La documentation numérisée étant réunie, il faut encore précisément en organiser la diffusion ; c'est-à-dire ajouter dans la Médiathèque un service particulier chargé de l'administration du prêt numérique. Là encore, vous avez une grande expérience qui vous a d'ailleurs amené depuis 2015 à siéger à la commission nationale d'évaluation du **Prêt numérique en bibliothèque** qui relève du Ministère de la culture.

Pour conclure, je dirais que c'est bien votre nomination à Montpellier en 1992 qui a décidé d'une grande carrière d'activités innovantes parce que votre vision lointaine et votre soif de réalisation y ont été engagées par la conjonction, à la fois, d'une volonté de modernisation dans le cadre municipal et d'une orientation nouvelle très stratégique dans la conception des bibliothèques. Votre bilan, si je puis dire, est considérable. Cela d'abord pour tout ce qui a été réalisé sur place et qui explique aussi bien les bons rapports avec l'université Montpellier III que, depuis le début de cette

année, le rattachement de la *Comédie du Livre* à la Médiathèque ; vous assurez désormais le suivi de l'opération avec le chargé de mission qui en est le directeur littéraire. Mais aussi votre action a été non moins considérable par son retentissement à l'extérieur. En effet, à travers les articles que vous avez écrits, a été construite, exprimée et diffusée votre philosophie de l'évolution nécessaire des bibliothèques dans la vie actuelle. Votre pensée s'est affirmée et ses résultats ont fait, pour ne donner que ces deux exemples parmi bien d'autres, que vous avez été appelé au Conseil scientifique de l'*École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques* dès 1999 et jusqu'en 2003, et particulièrement parce que, au-delà de vos responsabilités montpelliéraines, vous êtes depuis 2016 membre du *Conseil d'administration de la Bibliothèque Nationale de France*.

De la Bourgogne au Clapas votre nomination à Montpellier a entraîné aussi votre famille à découvrir d'autres cieux. En fait, pour l'avoir moi-même vécu depuis Lille, très jeune en 1942, je puis confirmer que l'on s'habitue assez vite au soleil ! Aujourd'hui votre épouse, Marie, est *Conseillère à l'action culturelle et territoriale pour le département de l'Hérault* à la *Direction des affaires culturelles d'Occitanie*, la DRAC, qui dépend du Ministère de la Culture. Votre fille Amélie, brillante élève et diplômée de la Faculté de médecine de Montpellier, est maintenant médecin praticien hospitalier en anatomie pathologique à l'hôpital de Toulon avec les responsabilités qui s'y attachent. Elle est aussi maman d'un petit garçon de 14 mois. Souhaitons à ce jeune homme de suivre un jour les traces d'un grand père aussi actif... qui poursuit dans notre institution académique la tradition de membres bibliothécaires.

Ainsi je suis heureux aujourd'hui de souhaiter à notre confrère Gilles Gudin de Vallerin la bienvenue au nom des membres des trois sections des Sciences, des Lettres et de la Médecine qui composent l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.

Séance publique du 20 mars 2017

Allocution de clôture du président Jean-Pierre NOUGIER

Une immense salle obscure, où flotte un mélange spécifique d'odeurs doucereuses, de renfermé, de miel et de papier jauni par le temps, entourée de hauts murs tapissés de rayonnages, en bois de chêne ciré patiné par les ans, où s'alignent en rangs serrés des centaines de livres qui attendent patiemment que quelqu'un les consulte, des lecteurs assis dans la pénombre de la lumière blafarde des tables de travail en bois sombre, silencieux et immobiles dans cet espace immuable où le temps semble figé : telle est l'image d'Épinal des bibliothèques de ma jeunesse. Mais depuis un demi siècle, comme dans beaucoup de domaines, les choses ont bien changé. Le professeur Jean Hilaire l'a bien montré dans la réponse qu'il vous a apportée : plus que d'un changement, il s'agit ici d'une mutation, et vous êtes, Monsieur, l'un des artisans de ce bouleversement. Un bouleversement tel, que l'on a de plus en plus tendance à remplacer le mot bibliothèque par le mot médiathèque. Certes, il y a probablement là un certain effet de mode, mais qui traduit sans nul doute une modernisation et une diversification des missions et des tâches.

Vous faites, en effet, d'une bibliothèque (ou d'une médiathèque) un lieu de vie et de rencontre d'usagers, dans un espace ouvert et lumineux, autour de collections de plus en plus variées, autour de services de plus en plus étendus : internet, formation, musique, jeux vidéo, etc. Ce faisant, vous voulez faire s'y rencontrer toutes les générations et tous les publics, en particulier les écoliers et leurs parents. Vous avez même développé un service pilote pour les mal voyants, en relation avec la Bibliothèque Nationale de France pour la transcription d'ouvrages, étant la seule bibliothèque municipale de France à offrir ce service.

Je voudrais, ici, mettre l'accent sur quelques caractéristiques de votre beau métier et de vous même, telles que je les ai ressenties, à travers votre cursus et la description qu'en a faite le professeur Jean Hilaire.

La première caractéristique, c'est que nous avons curieusement, vous et moi, un certain nombre de points en commun, en partie probablement à cause de notre formation universitaire, même si la mienne est scientifique et la votre littéraire ; j'en citerai trois.

– Le premier point, partagé avec beaucoup d'autres personnes dans cette salle, et en particulier avec la plupart des agents des services publics, c'est **la volonté de se rendre utile**, de se mettre au service des autres. Chacun peut le faire dans l'exercice de sa profession, mais aussi dans ses activités associatives et extra professionnelles. Mais c'est bien ce choix personnel qui, par delà un grand-père érudit local, vous a conduit vers le métier que vous exercez et qui vous passionne. Un professeur d'école, de collège, de lycée, d'université, est responsable de l'enseignement public. Vous, vous vous définissez comme « responsable de la lecture publique ». Responsable de la lecture publique : quelle belle définition du métier de bibliothécaire que vous donnez ainsi dans une récente interview à Radio Clapas ! Passionné de livres et d'histoire, vous voulez faire partager votre passion aux autres, tout comme j'aime faire partager aux autres ma passion pour la science.

– Le second point, que nous partageons, ici notamment avec le monde de la recherche et de l'innovation, c'est le besoin de savoir, d'être curieux et attentif, le besoin de tenter, d'essayer, d'avancer et d'innover, d'oser risquer de se tromper. Et cette passion s'appuie sur le fait que nous agissons, comme vous le dites vous-même, pour quelque chose qui

dépasse notre engagement et le temps que nous y consacrons.

– Le troisième point, c'est qu'on ne vit pas de la même façon dans une caverne, sur un bateau ou dans un palace. Autrement dit, le lieu dans lequel on travaille doit être adapté aux tâches à accomplir et aux missions à remplir. C'est la raison pour laquelle, de la même manière que j'ai œuvré pour construire un bâtiment de recherche doté de fonctionnalités adaptées aux méthodes modernes de la recherche en électronique et à leurs prolongements futurs, de même vous avez œuvré pour la construction d'une médiathèque fonctionnelle, la médiathèque Emile Zola, inaugurée en 2000, adaptée à la fois à la conservation du patrimoine et aux techniques modernes de communication et de développement de la culture du public, et qui accueille chaque année entre 550 000 et 600 000 visiteurs. Et comme moi, vous savez bien que même la construction d'un bâtiment neuf nécessite des compromis, car le financement obtenu pour le construire n'est jamais à la hauteur ni des espoirs, ni même des nécessités. Par exemple vous n'avez pas pu obtenir que ce bâtiment, pourtant magnifique, comporte à la fois un amphithéâtre et une salle d'exposition, vous avez dû vous résoudre à réaliser un amphithéâtre transformable en salle d'exposition, de sorte que vous disposez soit de l'un, soit de l'autre, mais pas des deux à la fois, ce qui est parfois handicapant !

Le second élément qui m'a frappé, c'est la **délocalisation temporelle**. Vous le dites vous-même : « Ne pas s'enfermer dans le passé ; ne pas se couper du passé ». C'est même l'un des fils directeurs de votre action : la préservation et la mise en valeur du patrimoine, sur lequel, n'en déplaise à certains hommes politiques, repose notre civilisation, notre culture et notre identité. Mais en même temps, être un maillon de la chaîne, continuer et amplifier le catalogage des fonds précieux engagé par mademoiselle Mourgue-Molines, commander des reliures contemporaines à des artisans de grand talent, pour faire vivre les collections récentes, se projeter dans l'avenir par le développement de l'informatisation, et constituer ainsi avec les merveilles d'aujourd'hui un patrimoine de demain s'ajoutant à celui d'hier. Ainsi, vous êtes à la fois dans le passé, le présent et l'avenir, vous êtes dans le passé et vous n'y êtes pas.

Le troisième élément, c'est la **délocalisation spatiale**. C'est une donnée qui d'ailleurs ne concerne pas seulement les bibliothèques, mais aussi les musées, et plus généralement toutes nos activités modelées par le développement d'internet et des réseaux. Vous êtes à Montpellier, mais en même temps vous avez accès aux ressources des autres bibliothèques, car vous travaillez en réseau : le réseau des 14 médiathèques de l'agglomération naturellement, que vous dirigez, avec ses un million de documents dont 400 000 fonds précieux ; mais aussi le réseau des bibliothèques de France, ne serait-ce que pour des questions de cohérence : il faut éviter la redondance, et pour cela répartir les tâches : en 25 ans, le nombre de livres édités a été multiplié par deux (mais le tirage moyen a été divisé par deux), aujourd'hui plus de 76 000 titres sont édités en France chaque année, soit plus de 200 titres chaque jour ! Vous l'avez bien compris, puisque vous portez une attention toute particulière aux auteurs régionaux. Ainsi, vous êtes à Montpellier et vous n'y êtes pas.

Par conséquent, je suis frappé par le fait que, aussi bien dans la dimension temporelle que dans la dimension spatiale, vous êtes délocalisé : à la question fondamentale que pose Hamlet : « Être OU ne pas être », vous répondez résolument : « Être ET ne pas être ».

Pour terminer, je voudrais vous dire que je me sens personnellement concerné

par votre intronisation, pas seulement en tant que président de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, mais de façon personnelle et je dirai, doublement : d'une part par les points que nous avons en commun et que j'ai mentionnés plus haut, d'autre part par la personnalité de celui dont vous avez fait brillamment l'éloge, le professeur Michel Cabrillac. Indépendamment de ses compétences professionnelles de juriste, c'est un homme que j'estimais énormément, calme, aimable, courtois, pondéré, un homme de son temps et dont il émanait en même temps un charme d'autrefois. Il appartenait à une ancienne famille de Montpellier dont j'ai souvent entendu parler dans la famille de mon épouse. En effet, son père le professeur Henri Cabrillac était lui-même membre de notre Académie : installé sur le fauteuil numéro XIII de la section lettres de 1961 à 1965, il y a succédé à mon beau père le professeur Émile Demontès, que je n'ai malheureusement pas connu, dont il a prononcé l'éloge. Son fils, le professeur Michel Cabrillac, a lui-même été l'élève de mon beau père et il évoquait souvent avec émotion sa mémoire en ma présence.

Pour quelques secondes encore, Monsieur, vous êtes membre de notre Académie puisque vous y avez été élu, mais vous n'en êtes pas puisque vous n'avez pas encore été intronisé : « être ET ne pas être », tel n'est cependant pas en l'occurrence votre destin, puisque suivant la formule consacrée, je vous invite maintenant à prendre place sur le XXV^e fauteuil de la section Lettres de notre Académie. Vous pouvez donc désormais affirmer : « je suis ».